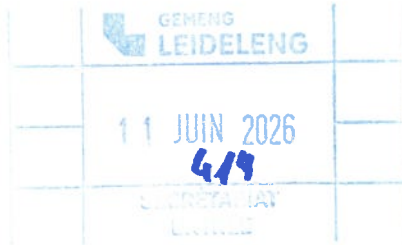




**OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER**

Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess



Capellen, le 9 juin 2026

**Aux membres du conseil d'administration
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne : Réunion 6/2026 du conseil d'administration de l'Office social commun
en date du 18 juin 2026**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1^{er}, de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **6^e réunion** en 2026 du conseil d'administration de l'Office social commun, qui aura lieu

**le jeudi 18 juin 2026 à 17 h 00
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,
2-4, Parc d'Activités Capellen, bâtiment B, L-8308 Capellen.**

Ordre du jour :

1. Approbation du registre aux délibérations du 20 mai 2026
2. Statistiques financières et des demandes d'aide de l'année 2025
3. Clôture de l'exercice comptable 2025
4. Arrêt provisoire du bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2024 de l'OSCM
5. Gestion journalière
6. Fixation des séances du conseil d'administration du 2e semestre 2026
7. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratifs et sociaux inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'Office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration


Patrick GRUN, président f.f.

Copie de la présente est adressée aux collèges des bourgmestres et échevins des communes-membres